

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2016**

-----

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Junien, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Le Maire procède à l'appel.

**PRÉSENTS :**

ALLARD Pierre, ARNAUD Sylvie, BALESTRAT Claude, BALESTRAT Yoann, BEAUBREUIL Bernard, BEAUDET Hervé, BRANDY Claude, CHABAUD Mireille, CHAULET Christel, CHAZELAS Laurence, COINDEAU Lucien, COUTET Claudine, DELORD Mylène, DESROCHES Bernadette, DUMASDELAGE Marie Jo, DURAND Patrick, FILLOUX Paulette, GRANET Thierry, GUILLOUMY Roger, JEBÄÏ Hassan, LAURENCIER Noël, MALAGNOUX Bruno, NEBOUT LACOURARIE Martine, PFRIMMER-PICHON Joëlle, RATIER Joël, REVELON Angeline, ROY Didier, SOULIMAN COURIVAUD Aude (arrivée à 18 h 40), TRICARD Stéphanie, WACHEUX Christophe

**EXCUSÉS-REPRESENTÉS :**

FLORENTIN Elisabeth, conseillère municipale, excusée représentée par Patrick Durand, conseiller municipal  
GANDOIS Philippe, conseiller municipal, excusé représenté par Bernard Beaubreuil, adjoint au Maire

-----

L'assemblée désigne ensuite Joëlle Pfrimmer-Pichon, conseillère municipale pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ÉMET un avis favorable à la décision modificative n° 2 du budget assainissement
- ACCEPTE d'acquérir au prix symbolique de 1 euro la parcelle cadastrée Section AV n° 77 en vue d'élargir l'Impasse de la Côte de Sicioreix et de son incorporation au domaine public communal.
  - CHARGE Maître Delarochette de rédiger les actes notariés dont les frais sont à la charge de la Commune.
- AUTORISE le Maire à adhérer à L'Agence de Valorisation de l'Économie de la Culture en Limousin
- AUTORISE le Maire à signer la convention de Contrat Local de Transition Énergétique
  - DESIGNÉ Monsieur Yoann BALESTRAT, conseiller municipal délégué à l'économie d'énergie et à l'excellence environnementale, comme élu référent.
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 315,08 € TTC au budget de la Commune
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 566,93 € TTC au budget de l'eau
- DECIDE d'admettre en créances éteintes des titres pour la somme de 454,95 € TTC au budget de l'assainissement
- ACCORDE une garantie d'emprunt à Saint-Junien Habitat - Office Public d'un montant de 296 000 euros pour la construction de 4 logements - rue du 11 novembre 1918

- APPROUVE la création d'un groupement de commandes entre la Commune et la Communauté de communes Porte Océane du Limousin, portant sur les achats de fournitures et matériels électriques, et autorise le Maire à signer la convention, ainsi que l'accord-cadre à bons de commandes attribué par la commission d'appel d'offres

- VALIDE le principe d'un partenariat entre les différents relais du Pays Ouest Limousin dans le cadre de la journée nationale des assistants maternels le 26 novembre 2016

- AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Vienne portant sur le versement d'une aide de 340 euros maximum.

- DECIDE de modifier le tableau des effectifs et présente son état au 1<sup>er</sup> octobre 2016

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de PUP (Projet Urbain Partenarial) pour la viabilisation du terrain appartenant à Monsieur NICOLAS Michel, sis Le Petit Boisse et cadastré section CX N°258

- AUTORISE le Maire à signer le règlement de fonctionnement des services périscolaires de la ville

- ACCEPTE le tarif proposé par la société Hénault pour l'achat de la ferraille au prix indiqué dans le tableau suivant :

<b>LIBELLE</b>	<b>PRIX UNITAIRE/TONNE</b>
Ferrailles mêlées	70 € et 80 €

Le Conseil municipal prend acte des remerciements exprimés par les associations.

En application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire communique les décisions intervenues, par application de l'article L.2122-22 du même Code, depuis la dernière séance du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 15.